

La séance est ouverte à 10h30, sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Président de l'Agence.

## **RAPPORT AGO-001-19**

### **RAPPORT D'ACTIVITE 2018 ET BUDGET PREVISIONNEL TRIENNAL**

Monsieur Nicolas FRICOTEAUX rappelle l'historique de la création de l'agence et remercie Monsieur DAUDIGNY et Monsieur GIROD qui en sont à l'origine.

#### **Monsieur Jean-Paul COFFINET présente le rapport d'activité 2018.**

##### La vie administrative

Une Assemblée Générale ordinaire et cinq Conseils d'Administration se sont tenus en 2018. Le Conseil d'administration a pris 26 délibérations.

##### Les adhésions

L'ADICA compte 586 adhérents au 31/12/2018 dont 574 communes, 4 communautés de communes, 7 syndicats intercommunaux et le Département.

Monsieur COFFINET rappelle que le potentiel des communes qui peuvent adhérer est de 797 communes puisqu'il s'agit uniquement des communes de moins de 10 000 habitants.

Le nombre d'adhérents continue donc de croître avec seize adhérents de plus que l'année 2017. L'ADICA couvre à la fin 2018 plus de 72% des communes axonaises.

##### Les opérations

181 conventions de prestations ont été signées, 82 marchés publics ont été lancés et 94 marchés publics ont été notifiés.

Si le nombre de conventions signées est en augmentation par rapport à 2017 (+11%), notamment au regard de l'augmentation des prestations d'assistance pour l'établissement de dossiers de demande de subvention pour les opérations de voirie, le bilan des indicateurs relatifs aux marchés publics pour l'année 2018 est plus défavorable que celui de l'année 2017. Le léger retrait du nombre de marchés lancés et notifiés s'explique par la dématérialisation rendue obligatoire des marchés publics de plus de 25 000 € HT et pour laquelle, un grand nombre de communes n'étaient pas encore prêtes.

Le montant des recettes de prestations est en augmentation de 10,3 % par rapport à 2017 soit près de 90% des objectifs fixés et reportés au budget (hors prestations pour l'USEDA).

##### Les moyens Humains

L'ADICA se structure autour d'une équipe de 9 personnes au siège de l'Agence et d'agents du Département (Voirie, Bâtiment, Informatique, ...) mis à disposition partielle et compétents dans les domaines d'intervention de l'ADICA.

34 agents de la Voirie départementale, 8 agents de la direction des bâtiments et 2 agents de la direction informatique ont été mis à disposition de l'ADICA de façon partielle pour un total de 3 180 heures cumulées, intégralement remboursées au Département.

## Monsieur Nicolas FRICOTEAUX présente les éléments financiers.

### - Compte administratif 2018 :

Les cotisations représentent 58% des recettes de fonctionnement. Le Département a cotisé à hauteur de 154 524 €, les communes, syndicats et communautés de communes à hauteur de 171 659,20 €. 42 % des recettes de fonctionnement proviennent des prestations.

Les dépenses de fonctionnement relèvent essentiellement des charges salariales.

Monsieur Nicolas FRICOTEAUX précise que l'ADICA a très peu de dépenses d'investissement et qu'elles sont très ponctuelles (achat de logiciels, de véhicules, mobilier,...), elles se sont élevées en 2018 à 12 900 € avec l'acquisition de logiciel ESABORA permettant le suivi d'activités et la gestion des opérations (tableau de bord opérationnel).

L'année 2018 se termine en excédent de 74 724,29 €.

L'excédent cumulé se porte à la fin 2018 à 390 240,73 €. Cet excédent a en grande partie été constitué par les subventions exceptionnelles versées par le Département à la mise en place de l'ADICA pour 295 125 € (162 500 € en 2013, 85 750 € en 2014 et 46 875 € en 2015). Ces subventions visaient à assurer l'équilibre financier de l'ADICA en l'absence de visibilité certaine sur les recettes liées aux prestations lors des premières années de fonctionnement de l'Agence.

Monsieur Nicolas FRICOTEAUX souligne que les recettes d'adhésion et de prestations ont été chaque année suffisantes pour ces subventions ne soient pas utilisées. Au regard de l'atteinte des objectifs d'équilibre budgétaire, il n'y a pas d'intérêt à reporter un tel excédent. De ce fait, lors du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2020, il sera envisagé le remboursement au Départements de deux annuités de 200 000 € en 2020 puis 95 125 € en 2021 (sous réserve du résultat de l'année 2020).

### - Exercice 2019

Les dépenses et recettes ont été ajustées au vu de celles de 2018, en prenant en compte le recrutement d'un cadre A sur le poste « chargé des marchés » et une augmentation progressive des demandes pour les nouvelles missions (Diagnostics d'ouvrage d'art et commande pour le marché ENT).

### - Projection 2020-2022

Le budget prévisionnel triennal 2020-2022 prend en compte la fin de la mise à disposition pour 2 jours par semaine de la gestionnaire des marchés au profit d'un mise à disposition partielle pour des missions ponctuelles, le recrutement d'un personnel administratif compte tenu du surplus d'activités administratives (ENT, dématérialisation, inspections ouvrages d'art), et d'un personnel technique en renforcement du pôle bâtiment disposant de compétences « Patrimoine Historique », l'augmentation du remboursement des mises à disposition partielles liées aux activités de l'ENT, les commandes sur le marché ENT et inspections d'ouvrages d'art, les potentielles commandes sur des marchés passées via la centrale d'achat, le déménagement du siège de l'ADICA dans les locaux de l'ex-CIO avec des travaux de rénovation à rembourser au Département (investissement immobilier et légère augmentation des charges correspondantes) et des recettes en légère baisse liée au contexte des élections municipales.

### - Questions

Il n'y a pas de question.

### - Validations et clôture de l'Assemblée générale

Monsieur Nicolas FRICOTEAUX demande à l'Assemblée générale de se prononcer sur le rapport d'activité et le budget prévisionnel.

L'Assemblée générale prend acte du rapport d'activité 2018 et du budget prévisionnel triennal 2020-2022.

## SEMINAIRE TECHNIQUE

Quatre sujets sont présentés :

- Les obligations du Règlement Général sur la Protection des Données par Louis CORRE de l'ADICO

Monsieur CORRE rappelle l'obligation de mise en œuvre, par les collectivités, des obligations liées au Règlement Général sur la Protection des Données depuis le 25 mai 2018 au regard des enjeux actuels de traitement des données personnelles.

Il est notamment obligatoire de déclarer auprès de la CNIL un Délégué à la Protection des Données (DPO) qui se doit d'être indépendant de tout conflit d'intérêt au sein de la collectivité. L'ADICO, association existant depuis 30 ans visant à accompagner les collectivités dans leur développement informatique et numérique, dispose d'un service dédié avec des « DPO » pouvant être mutualisés. Les collectivités axonaises peuvent bénéficier des prestations « RGPD » de l'ADICO ; le partenariat avec l'ADICA, permet une tarification préférentielle.

*Question : Comment se passe l'intervention de l'ADICO et à quel le tarif ?*

Le DPO de l'ADICO intervient dans la collectivité :

- 1/ **en phase initiale** pour effectuer une sensibilisation des personnels et élus sur le RGPD et un audit initial (non intrusif) aboutissant à un rapport avec préconisations d'actions et établissement des registres de traitements des données personnelles
- 2/ **en accompagnement annuel** visant à assurer la mise en œuvre des préconisations. Concrètement, un bilan téléphonique tous les 6 mois et en présence du DPO sont effectués.

Le flyer « Conformité RGPD – Mutualisation délégué à la Protection des Données » distribué en salle reprend les missions réalisées par le DPO de l'ADICO

La tarification de l'ADICO est indexée à des strates de population.

Le partenariat avec l'ADICA permet une réduction des coûts de 25% sur la phase initiale et 10% sur le suivi annuel.

*Question : Quand une commune a un CCAS est-ce que la cotisation est double ?*

Monsieur CORRE précise qu'il y a une cotisation à régler dès que le numéro de SIREN diffère.

- Gestion de patrimoine historique avec la réalisation de travaux sur l'église de BONCOURT et explication de la mission d'assistance par l'ADICA

Monsieur Christophe LATHULIERE, technicien Bâtiment à l'ADICA réalise une présentation de la prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de l'ADICA réalisée sur les travaux de l'Eglise de BONCOURT (non classée).

*Question : M. POINTIER, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire de RESSONS-LE-LONG, souhaiterait recevoir les documents de présentation et demande quel est le plan de financement pour un tel projet.*

Le Maire de BONCOURT précise qu'il a obtenu environ 60% de subvention : DETR, API, réserve parlementaire et un reste à charge de 140 000 € pour la commune.

Monsieur Nicolas FRICOTEAUX précise l'importance de ce type de travaux et rappelle qu'il est envisagé de renforcer le pôle bâtiment par le recrutement d'un technicien compétent en bâtiment et patrimoine historique.

#### - Environnement Numérique de Travail (ENT)

Présentation est faite du contexte de déploiement de l'Espace Numérique de Travail pour le 1er degré par l'ADICA dans le cadre du projet commun sur les Hauts de France – 1er et 2nd degré : de la maternelle au lycée, ainsi que de l'intérêt de cet outil numérique pour la réussite des élèves. L'ENT est une plate-forme d'échange (site internet sécurisé) permettant aux équipes éducatives, élèves et parents d'échanger, accéder à des documents, partager la vie de classe, ...

Pour les collectivités en charge de la compétence scolaire (commune, intercommunalité ou syndicat scolaire), l'ENT peut être un support de communication pour les activités extra-scolaires (centre aéré, cantine, ...). L'ENT choisi sur tous les Hauts de France dans le 1er degré est ONE, du prestataire Open Digital Education (ODE). ONE est déployé à ce jour dans l'Aisne pour 10 000 élèves du 1er degré.

Monsieur Nicolas FRICOTEAUX utilise l'ENT en tant que professeur et estime que son utilisation est accessible à tous, qu'il s'inscrit comme un outil moderne dans le contexte actuel des usages numériques et que son intérêt pédagogique est certain, en complément des équipements numériques présents dans les établissements (tablettes, tableau interactif)..

L'ADICA se charge du volet administratif et technique du déploiement de ONE dans les écoles (passation des commandes auprès d'ODE, audits techniques dans les écoles, liaison avec l'Education nationale pour l'ouverture des comptes, ...).

Les formations à l'utilisation de ONE pour les directeurs et enseignants ainsi que l'accompagnement immédiat est assuré les Enseignants Référents aux Usages Numériques (E-RUN) de la Direction Académique.

#### - Gestion des ouvrages d'art

Il est rappelé les enjeux liés au suivi et la gestion des ouvrages d'art communaux : enjeux financiers, économiques, juridiques, ...) ainsi que les prestations pouvant être assurées par l'ADICA pour répondre à ces enjeux : Diagnostic visuel initial, inspection détaillée ou spécialisée réalisé par le prestataire EDIS (marché en groupement avec le département), organisation de la surveillance pluri-annuelle, suivi de travaux de réparations en Maîtrise d'œuvre ou Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Madame Anne-Sophie CARTON-LAPORTE évoque ensuite le courrier transmis aux communes sur la Loi DIDIER : cette loi impose l'établissement de convention entre le maître d'ouvrage d'une infrastructure et le propriétaire d'une voie rétablie par un ouvrage soutenant cette voie afin de définir les conditions d'entretien, de réparations voire remplacement de l'ouvrage, tant pour les nouvelles infrastructures que pour les infrastructures existantes (routes nationales, voies ferrées, canaux, ...).

L'Etat a recensé les ouvrages de rétablissement actuels dépourvus de convention de gestion et laisse aux collectivités jusqu'au 31 décembre 2019 pour abonder la liste ou émettre des remarques. L'ADICA s'est proposé de centraliser les remarques à remonter au ministère et a reçu à ce jour environ 300 réponses.

Le rapport d'activité 2018, les supports de présentation des sujets techniques et documents distribués sont téléchargeables depuis le site de l'ADICA <https://www.adica.fr>.

## CONCLUSIONS

Monsieur Thierry DÉCAUCHÉ, Maire de CHÉRY-CHARTREUVE, remercie l'équipe de l'ADICA pour son aide et son professionnalisme.

Monsieur Nicolas FRICOTEAUX remercie tous les intervenants de l'ADICA pour le travail réalisé et le soutien aux communes et laisse la parole à Monsieur Antoine LEFÈVRE, sénateur.

Monsieur Antoine LEFÈVRE est très attaché à cette belle idée de l'ADICA lancée par Paul GIRAUD, Yves DAUDIGNY et l'Union des Maires. Les travaux réalisés sur l'église de BONCOURT sont une réussite grâce au support de l'ADICA qui œuvre ainsi pour la sauvegarde du patrimoine axonais. Monsieur Antoine LEFÈVRE se félicite de l'évolution de l'ADICA qui s'ouvre à d'autres champs d'intervention que la voirie et le bâtiment pour continuer à soutenir au mieux les collectivités dans leurs besoins.

La séance est close à 12h30.

Le Président  
de l'Agence d'Ingénierie Départementale



Nicolas FRICOTEAUX  
Président du Conseil départemental

